

Dépôt des dossiers jusqu'au samedi 8 février 2020

- ▶ Les dossiers doivent être déposés à l'accueil de la mairie de Cléry-Saint-André
- ▶ Merci de cocher les activités auxquelles votre enfant souhaite participer.

ENFANT

NOM :

Prénom :

Contenu du dossier

L'ensemble des documents suivants devra être regroupé, par vos soins.

Votre dossier devra nécessairement être complet afin de pouvoir être pris en compte. Il comportera :

- ▶ La **fiche sanitaire** (à récupérer en mairie), la **copie des vaccins** (si ce n'est pas complété sur la fiche sanitaire), la **fiche de préinscription** et une **attestation d'assurance extra-scolaire de l'année**.

Semaine du 17 au 21 février

	Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21
Matin	Grand jeu «Un dîner presque parfait»: 5€ (14h-22h)	Attrape-rêves ou Molkky: Gratuit	Escape Game: 15€	Escalade + Laser Game: 30€	Trampoline: 10€
Après-midi	Repas  Fourni	Jeux collectifs: Gratuit	Crossfit: 10€	Prévoir  Pique-nique	Atelier Calligraphie: 10€

Semaine du 24 au 28 février

	Lundi 24	Mardi 25	Mercredi 26	Jeudi 27	Vendredi 28
Matin	Billard / Babyfoot / Pâte Fimo®: Gratuit	Grand jeu «Mardi tout est permis»: Gratuit	Patinoire: 10€ (Gants obligatoires)	Tableau Graffiti+ Virtual Room: 25€ (9h - 17h30)	«Chambord» Visite du Château et ses jardins: 5€
Après-midi	Cinéma «Dr Dolittle»: 5€ (13h30 - 17h) Film à confirmer	Prévoir  Pique-nique	Bowling: 5€	Prévoir  Pique-nique	Prévoir  Pique-nique

CONFIRMATION

Un courriel de confirmation vous sera envoyé au plus tard le 12 février 2020 afin de confirmer l'inscription de votre enfant aux activités désirées. Celui-ci contiendra également un tableau récapitulatif des inscrits par activité ainsi que les horaires.

Je certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement applicables au PASS'Jeune.

Le :/...../.....

Signature :

FACTURATION

Une facture vous sera adressée à la fin de la période pour l'ensemble des prestations auxquelles votre enfant aura participé. Il n'y a plus de règlement au moment de l'inscription.